

Lettre d'information n°2—Electricité

Janvier 2018

Le mot du Président du Comité de Pilotage

Cher consœur, confrère,

Le Comité de pilotage Electricité que je préside (et auquel vos groupements de producteurs participent) a décidé de vous informer régulièrement des actions menées par les 3 Unions régionales sur cette thématique.

Dans cette lettre, nous tenions à vous informer des avancées de nos travaux sur la valorisation de vos groupes électrogènes, mais aussi sur les démarches engagées pour le prochain appel d'offres afin de vous proposer de nouveaux contrats de fourniture d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2019.

C'est également l'occasion de vous adresser tous nos vœux pour cette nouvelle année 2018 !

Jérôme Orvain—Eleveur de Porcs

BIENTÔT DE NOUVEAUX CONTRATS...

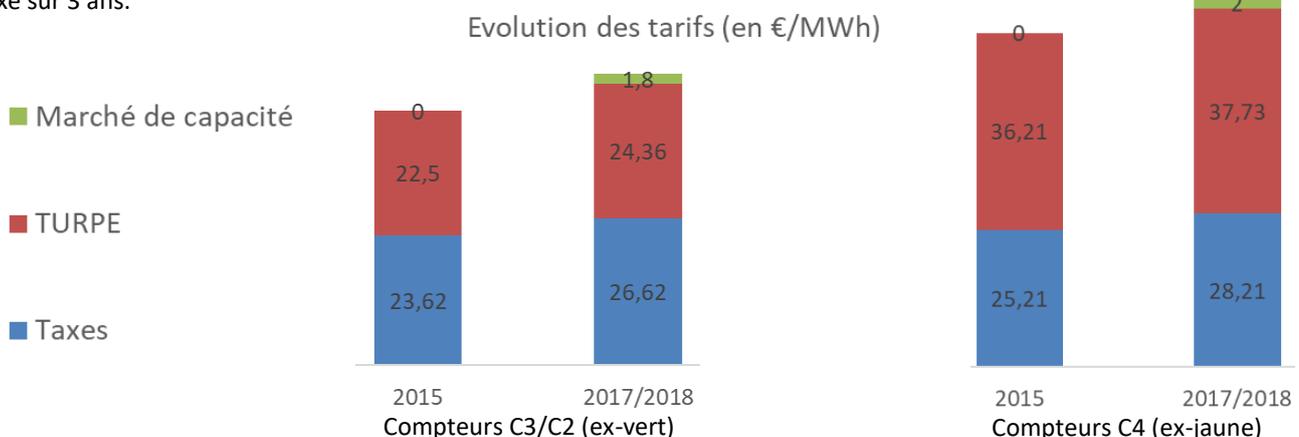


Vous vous êtes engagé dans les démarches collectives menées en 2015 et/ou en 2016 : vos contrats s'achèveront donc le 31/12/2018. Les fournisseurs d'électricité commencent déjà à proposer des contrats individuels : ne vous précipitez pas car nous vous proposerons, courant 2018, la signature d'un nouveau contrat négocié collectivement. L'appel d'offre est en cours de préparation. Il concernera les compteurs professionnels C5, C4, C3 et C2 des adhérents des OP adhérent aux Unions.

TAXES ET TURPE : DES AUGMENTATIONS DEPUIS 2016

Depuis le 1er janvier 2016, l'accroissement des taxes, du Tarif d'Utilisation des Réseaux Public d'Electricité (TURPE), et la mise en place du marché de capacité (certificats de garanties de capacité que le fournisseur répercute à ses clients) ont augmenté la facture globale de 6 à 7 %. Pour mémoire ces tarifs, fixés par l'Etat et la Commission de Régulation de l'Energie, sont **non négociables**.

La seule partie négociable du contrat est la fourniture qui constitue 40 à 46 % du total facturé. Les tarifs de fourniture négociés en 2015 pour les C4 et C3/C2, ont permis d'amortir la hausse de ces coûts contraints, en bénéficiant d'un coût de fourniture fixe sur 3 ans.



PERFORMANCE D'ACHAT : APPEL D'OFFRE 2015 (C4, C3/C2)

Sur le marché de gros, l'électricité est négociée entre les producteurs d'énergie, les fournisseurs d'électricité et des négociants. Les produits à terme, qui représentent une bonne partie de l'approvisionnement des fournisseurs, leur permettent d'établir leurs tarifs de vente pour les consommateurs pour un maximum de 3 ans.

Comme pour de nombreuses matières premières, les prix de ces marchés à terme sont particulièrement volatiles. Le moment de la prise de décision influe pour beaucoup dans la performance des prix obtenus. Sur la période de fourniture 2016-2018, la moyenne des prix des marchés à terme a été de 39,50 €/MWh, alors que le groupement a contractualisé sur un niveau de 39,35 €/MWh.

De plus, avec un prix de l'électricité sur 2018 nettement supérieur au prix contracté par le groupement, la stratégie de contractualiser sur une période de 3 ans a été bénéfique pour les éleveurs de la démarche.



VALORISATION DE VOS GROUPES ELECTROGENES (C4 - C3 - C2)

Pour éviter la congestion du réseau électrique, le Réseau de Transport d'Electricité invite les consommateurs à cesser leur consommation à certaines périodes prédéfinies : c'est ce qu'on appelle l'effacement.

De nombreux élevages possèdent des groupes électrogènes, indispensables pour la sécurité, mais qui ne sont quasiment plus utilisés depuis l'arrêt de l'EJP pour les C4, C3 et C2. Ils sont de faible puissance, mais leur agrégation pourrait permettre au collectif de se positionner sur le marché de l'effacement.

Pour cette raison, les 3 Unions Régionales ont engagé, au cours de l'année 2017, une étude de faisabilité pour mesurer l'intérêt d'une telle démarche.

Suite à l'enquête effectuée courant 2017, plusieurs scénarios ont été étudiés. Les simulations montrent que les revenus générés par la mise en place de l'effacement permettraient de couvrir les frais de fonctionnement des groupes électrogènes (fioul, maintenance) et entre 40 et 100 % des coûts d'amortissements.

Sur le plan technique des solutions techniques innovantes doivent être testées pour activer un potentiel d'effacement diffus : de nombreux groupes de petite taille, répartis sur un territoire élargi.

Un test va être mené courant 2018 sur 20 à 30 sites pilotes pour vérifier la faisabilité technique.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR VOS CONTRATS ?

Contactez votre service client

Pour EDF : 02 72 96 36 83

Pour Direct Energie : 09 77 40 50 40

POUR FAIRE DES ECONOMIES : OPTIMISATION DU TURPE

Vous êtes bénéficiaire de l'offre collective 2015 (C4 et C3/C2) : vous avez reçu un courrier d'EDF en novembre précisant si votre formule tarifaire d'électricité est adaptée ou non à votre profil de consommation. Si votre formule est jugée non adaptée par EDF nous vous invitons à les contacter afin de pouvoir réduire votre facture.

NE PAS CONFONDRE ENEDIS ET EDF

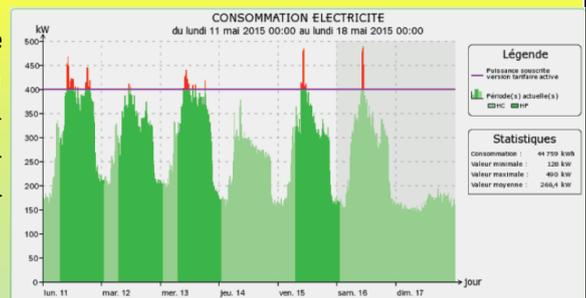
ENEDIS (ex ERDF) est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs... Elle est totalement indépendante des fournisseurs d'énergie (comme EDF), auprès desquels vous avez contractualisé votre fourniture d'énergie et qui sont chargés de la commercialisation et de la gestion de votre contrat d'électricité.

ENEDIS a l'obligation d'apporter le même service à tous les clients, quel que soit le fournisseur retenu.



C4-C3-C2 : TELERELEVE : quelles utilisations pour quels bénéfices ?

Fin 2016, nous proposons aux éleveurs en C4 et C3 d'intégrer une offre négociée (service payant) pour la télérelève des compteurs auprès de la société EVELER. La télérelève permet d'obtenir, sur internet, une représentation visuelle et précise de sa consommation d'électricité. Elle permet, entre autres, de repérer les dépassements de puissance, de contrôler la consommation et donc son budget énergie.



Pourquoi utiliser EVELER ? Le témoignage d'un éleveur

« J'utilise Eveler au moins 1 fois par semaine. Mon exploitation est en pleine évolution avec la modification de la station de traitement biologique (mise en place d'une centrifugeuse). Le contrat n'a pas encore évolué et je constate avec l'outil Eveler que j'ai de nombreuses pointes de consommations et donc des dépassements qui me sont facturés.

Les mails d'alerte dépassement et la visualisation des données de consommations sur le site internet sont bien plus parlantes que la facture mensuelle.

L'outil a pour moi l'avantage de détecter les moments où je sollicite le comp-

teur : je ne fais pas que subir les dépassements sur la facture à chaque fin de mois. Il me permet d'identifier les appareils qui causent ces pointes.

A l'heure actuelle, je suis dans la phase de visualisation, mais je compte bien profiter de cet outil pour engager une démarche d'économie d'énergie en rationalisant mes consommations. L'idée est d'intégrer des plages horaires d'utilisation, ne pas utiliser certains équipements solliciteurs (aérateur de station, FAF...) hors de ces plages horaires et réfléchir à la mise en place de déles-

Grâce à Eveler, j'ai vérifié que ma fac-

ture est conforme à la taille de mon élevage et repéré que je dois vraiment travailler sur ma façon de consommer, en essayant de lisser ma sollicitation et éviter les pointes de consommations.

Il me paraît important aujourd'hui d'utiliser Eveler dans le cas d'une restructuration majeure dans un élevage, afin d'anticiper l'évolution du contrat et, pourquoi pas, rationaliser économiquement la façon de consommer l'électricité ».

Sylvain SIOHAN, EARL DU LEURIOU, Plouneventer (29)

Exploitation porcine, FAF, Station de traitement biologique et centrifugation, Tarif C3 248 KVA
Propos recueillis par Jeremy STEPHAN, Prestor